



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

FEVRIER 2018 | n°2

Le fil d'info

l'actualité de votre caisse



Jean-Paul Muller
Directeur Général de la Caisse de
Prévoyance et de Retraite des Notaires

ACTUALITÉS

- Votre retraite
- Bienvenue à nos nouveaux affiliés
- Le décret financier

ZOOM

L'action sociale :
un nouvel enjeu

ÉVÉNEMENTS

Votre Caisse évolue

De multiples projets ont vu le jour en 2017. Ils ont permis de renforcer l'image de la CPRN tant auprès de ses affiliés que de notre tutelle en améliorant l'offre de protection sociale par la mise en place du nouveau régime de prévoyance et en développant des partenariats avec l'ANNOR et la CRPCEN dans le but de consolider les liens avec l'ensemble des instances de la profession.

Par ailleurs, la CPRN a souhaité être plus présente à vos côtés par le biais d'actions de communication ciblées telles que la nouvelle identité visuelle qui marque notre appartenance au Notariat et l'envoi périodique d'une lettre d'information. Enfin, nous avons apporté un soin tout particulier à la réalisation du stand du Congrès des Notaires de Lille, afin de le rendre plus attractif et accueillant.

Pour 2018, nous souhaitons consolider notre positionnement sur la protection sociale et continuer à améliorer la qualité des échanges avec nos affiliés.

Ainsi, le futur site internet de la CPRN proposera dans les mois à venir une offre complète de services en ligne afin d'optimiser les circuits d'échange et d'information.

Afin de compléter son offre de protection sociale, la CPRN va mettre en place une activité Action sociale auprès de ses affiliés par la création d'une nouvelle couverture "Risque Dépendance", qui sera présentée en détail dans une prochaine lettre d'information.

Tous ces projets sont inscrits dans le plan Horizon 2020 et ont pour objectif l'amélioration des services de l'Institution envers ses affiliés en ayant toujours le souci de garantir une gestion maîtrisée et responsable.

Bonne lecture !

ACTUALITÉS

#1 Votre régime de retraite, l'essentiel en 4 points

L'une des missions principales du Conseil d'administration de la CPRN est le pilotage du régime complémentaire (Sections B et C) et du Régime spécial des cours d'appel de Colmar et de Metz.

01 Comment la CPRN gère-t-elle votre régime de retraite?

Ce pilotage est extrêmement important pour **l'équilibre et la pérennité** desdits régimes. Il doit répondre à des règles précises tant en terme de calendrier que de reporting auprès de notre Ministère de tutelle.

Le Conseil d'administration de la CPRN s'appuie sur les travaux réalisés par la Direction et l'actuaire conseil.

Les **facteurs déterminants** et impactants sur l'équilibre sont :

- L'âge du départ à la retraite,
- L'espérance de vie,
- Le rendement financier des réserves.

03 Les paramètres 2018

Afin de garantir le maintien du **pouvoir d'achat** de nos affiliés, la revalorisation des retraites pour 2018 s'élève à **1.27 %** sur la Section C et **0.77 %** sur la Section B.

Le taux de cotisation de la Section B est revalorisé de 2.34 % et celui de la Section C reste inchangé.

Enfin, la cotisation prévoyance reste identique à 2017.

02 La stratégie de pilotage du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de votre Caisse a toujours eu comme objectifs majeurs :

- La recherche permanente de **l'équité intergénérationnelle**,
- La **cohérence** et la **convergence** du taux de rendement des sections,
- Le maintien du **pouvoir d'achat** des retraités.

Le Conseil d'administration a toujours su prendre les décisions nécessaires afin de conserver **une gestion prudente et raisonnable** de son régime de retraite complémentaire.

04 Les performances financières

Une fois encore la CPRN a réalisé en 2017 **une excellente performance de la gestion de ses réserves** :

+ 8.43 %

À titre d'information, les performances annualisées s'élèvent à :

- 6.37 % sur 3 ans,
- 7.07 % sur 5 ans. ■

#2 Bienvenue à nos nouveaux affiliés!



590 affiliés

par rapport à 2016

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, **les équipes internes se mobilisent** pour faire face à cette croissance d'activité sur une période extrêmement courte.

Une grande campagne d'information auprès des nouveaux notaires sera lancée dans les prochaines semaines avec **une information complète** sur leur organisme de protection sociale. ■

#3 Décret financier, la suite !

Le récent décret du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière de certains régimes de Sécurité Sociale a fait l'objet de multiples recours auprès du Conseil d'Etat.

En effet, ce décret demeure particulièrement complexe à mettre en oeuvre, peu lisible et incomplet.

La CPRN s'est associée à d'autres professionnels libéraux afin de proposer une réécriture de ce décret.

De très nombreuses réunions avec les représentants de l'Etat ont été organisées et ont permis des **avancées significatives**, néanmoins il subsiste encore une pierre d'achoppement à lever et nos organismes s'y emploient. ■

ZOOM

L'action sociale : un nouvel enjeu

Un nouveau décret sur rapport du Ministre des Solidarités et de la Santé est venu encadrer la gestion de l'Action sociale au sein des Caisses de retraite des professions libérales.

Alors que la gestion de l'action sociale de la CPRN était déléguée depuis de nombreuses années à l'APN (Association de Prévoyance du Notariat), le Conseil d'administration de la Caisse a décidé d'internaliser cette activité.

Dans ce contexte, la CPRN va initier une politique ambitieuse de développement de l'action sociale.

Des Commissions de réflexion sont d'ores et déjà organisées afin de définir le périmètre, les partenariats à mettre en place ainsi que les actions de communication.

Trois thèmes de réflexion sont à l'étude : le "bien vivre sa retraite", les actions de prévention et surtout **le risque dépendance** où une étude va être prochainement menée.



Nous sommes à votre écoute au **01 53 81 75 00**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et à l'adresse mail suivante : action.sociale@cprn.fr

MONT BLANC OXYGENE

A l'initiative de la CRPCEN, épaulée par le Conseil Supérieur du Notariat, la maison de répit MBO² a été inaugurée le 8 Novembre 2017.



- Demi-pension -



Petit-déjeuner et dîner
De 80 à 110 euros par nuitée/personne

- Journée d'accompagnement -



Activités adaptées et déjeuner inclus
38 euros

- Déjeuner -



Facultatif
20 euros

Entretien avec Maître Prouvost

Président de l'association MBO²

1. De quoi s'agit-il ?

La maison de Répit de Mont Blanc Oxygène (MBO²), située à Megève, est un lieu de vacances permettant aux Aidants de personnes en perte d'autonomie de venir se reposer, se ressourcer, avec leur proche, lors d'un séjour Oxygène pensé pour eux.

2. Concrètement, que propose la maison de Répit de MBO² ?

MBO² propose des « vacances ressources » aux Aidants et leur proche en perte d'autonomie. Le concept est celui d'un séjour Oxygène, à deux ou plus. La personne aidée est prise en charge à la journée par une équipe spécialisée et bienveillante (Aide médico-psychologique, éducateur sportif adapté, animateur, psychologue, ...) qui lui propose des activités adaptées et stimulantes, pendant que l'Aidant dispose de sa journée en toute liberté et sérénité.

3. Quelles sont les modalités de réservation d'un séjour ?

Les séjours Oxygène à la maison de Répit sont ouverts à tout Aidant et proche en perte d'autonomie, individuellement ou en groupes pré-constitués. MBO² peut être contacté par téléphone au **04 50 78 53 55** ou via le site internet www.mbo2.fr. Un dossier de réservation est alors envoyé, et l'équipe MBO² est à la disposition des hôtes potentiels pour les aider à compléter le dossier.

ÉVÉNEMENTS

DÉCEMBRE 2017

SIGNATURE DE PARTENARIATS

Dans le cadre de son souhait d'ouverture, la Caisse souhaite créer du lien avec certains organismes de la profession. En 2017, **deux partenariats** ont été concrétisés.

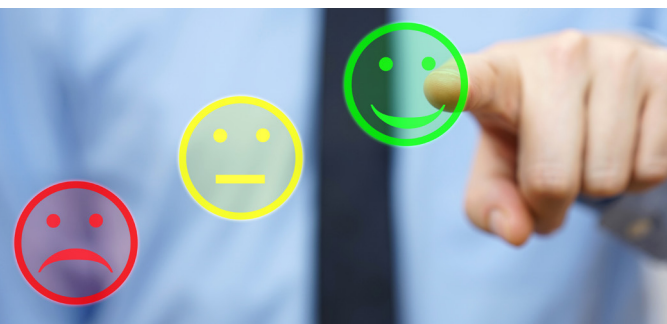


Le partenariat avec l'**ANNOR** (Association Nationale des Notaires Retraités) qui représente environ 20 % des retraités de la CPRN, permet de mettre en place des actions à leur destination dans le but de créer plus de liens.

Le partenariat avec la **CRPCEN** (Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires) a pour objectif de favoriser des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expériences dans les différentes activités de la Caisse. ■



© Shutterstock



MARS 2018

LA QUALITÉ À LA CPRN

Dans le cadre de l'amélioration de la relation client, la CPRN lancera prochainement une campagne qualité auprès de ses affiliés par le biais de questionnaires de satisfaction qui vous seront communiqués par voie postale. A ce titre, tout au long de l'année 2018, des campagnes seront réalisées afin de recueillir votre avis. Nous comptons sur vous ! ■

© Shutterstock

MAI 2018

CONGRÈS DES NOTAIRES

Le prochain Congrès des Notaires de France se déroulera :

du 27 au 30 mai 2018 à CANNES.

Comme chaque année, nous serons présents pour vous accueillir sur notre stand. Notre équipe sera disponible pour échanger ensemble et vous faire bénéficier d'un entretien personnalisé. Venez nous rendre visite ! ■



À votre écoute !

Le Pôle dédié aux affiliés est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information, de conseils et pour bénéficier d'entretiens personnalisés **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris | tél : +33 (0)1 53 81 75 00 | contact@cprn.fr